

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, BIBAL Laurence, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe, PRADELS Michel.

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), EPRINCHARD Michel (procuration à ISSALY Christine).

Absents excusés : CAPMARTIN Marion, CAYRE Jérôme, LOUIS Renaud, PHARAMOND Nicole.

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2023-84	Désignation d'un secrétaire de séance
2023-85	Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2023
2023-86	Tarifs municipaux
2023-87	Redevance Assainissement
2023-88	Convention de délégation de maîtrise d'œuvre de la Communauté de communes à la Commune pour l'aménagement de la rue des écoles jusqu'à l'avenue du Puech Carlet
2023-89	Subvention exceptionnelle à l'USMR
2023-90	Clôture du compte de gestion Lotissement la Granière
2023-91	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable Exercice 2022

Délibération n° 2023-84 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Anthony FILHOL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-85 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-86 – Finances locales
Tarifs municipaux

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour 2024, sans changement par rapport à 2023, comme suit :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

	Rappel tarifs 2023			Tarifs 2024		
	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune
Salle des fêtes (Espace A.Jarlan)						
Location de la grande salle (24h : 8h à 8h)	540 €	170 €	gratuit	540 €	170 €	gratuit
Utilisation des cuisines	260 €	185 €	82 €	260 €	185 €	82 €
Forfait mariage, salle (du vendredi matin au dimanche soir)	750 €	300 €		750 €	300 €	
Mise à disposition du personnel communal	8h à 18h : 33€/h	8h à 18h : 33€/h	gratuit	8h à 18h : 33€/h	8h à 18h : 33€/h	gratuit
	après 18 h : 66€/h	après 18 h : 66€/h		après 18 h : 66€/h	après 18 h : 66€/h	
Option nettoyage	250 €	250 €	gratuit	250 €	250 €	gratuit
salles de réunion						
Petites salles Espace André Jarlan, Espace culturel, salle sous la halle	110 €	56 €	gratuit	110 €	56 €	gratuit

	Rappel tarifs 2023			Tarifs 2024		
	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune
Matériel communal						
	Personnes et organismes privés		Associations de la commune	Personnes et organismes privés		Associations de la commune
chaises	1,00 €		gratuit	1,00 €		gratuit
tables	5,00 €		gratuit	5,00 €		gratuit
Remplacement si détérioration ou perte :						
- Chaise	42,00 €		42,00 €	42,00 €		42,00 €
- Table	98,00 €		98,00 €	98,00 €		98,00 €
Cimetière						
Concession au cimetière Durée : 30 ans	tarif au m ²			tarif au m ²		
	60 €			60 €		
Emplacement Columbarium Durée : 30 ans	l'emplacement			l'emplacement		
	1 050 €			1 050 €		

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

	Rappel tarifs 2023	Tarifs 2024
Domaine public	tarif au m ² /an	tarif au m ² /an
Occupation pour une activité commerciale	3 €	3 €

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-87 – Finances locales
Redevance assainissement

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par la délibération du 30 novembre 2022, le conseil municipal avait décidé de maintenir le tarif de la part variable de la redevance d'assainissement à 1,80 € le m³ d'eau consommé durant l'année 2023 ainsi que la part fixe à 100 € par rapport à l'année précédente.

M. le Maire propose de maintenir ces tarifs.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance d'assainissement 2024 pour la facturation 2025 comme suit :

- la part fixe à 100 €uros et précise qu'en cas de déménagement ou d'emménagement en cours d'année, la part fixe sera calculée suivant la période constatée sur le rôle de l'eau, et que tout mois commencé est dû.

- la part variable à 1,80 €uros - proportionnellement au volume d'eau consommé durant l'année 2024.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-88 – Commande publique
Convention de délégation de maîtrise d'œuvre - Aménagement de la rue des écoles à l'avenue du Puech Carlet

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménager la rue des Ecoles, chemin des Landes et zone artisanale jusqu'à l'avenue du Puech Carlet. Ces travaux ont pour objectif la mise en sécurité de la circulation piétonne et la réalisation d'une plateforme pour la prise en charge des élèves du collège public par les transports scolaires. Cette opération sera réalisée en 2 tranches.

Dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » de la Communauté de Communes, est d'intérêt communautaire « *L'aménagement et l'entretien de la bande de roulement des chaussées, les rues classées voies communales qui sont affectées à la circulation des véhicules automobiles* ».

Ces travaux sont composés du traitement des abords (trottoirs, réseaux, traitement paysager et mobilier urbain, signalisation) de compétence commune de Rignac et du traitement de la chaussée de compétence communautaire.

Pour la bonne gestion de l'opération, il y aurait lieu de conclure un seul marché de travaux.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de la partie qui incombe à la Communauté de Communes qui fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à signer entre les deux parties.

Décision :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, chemin des Landes et zone artisanale jusqu'à l'avenue du Puech Carlet avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Rignacois ainsi que tout avenant qui s'avèrerait nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-89 – Finances locales
Subvention exceptionnelle à l'USMR

Exposé :

Monsieur le Maire indique que le club de football USMR a fait l'acquisition de minibus pour les déplacements des joueurs. Il précise que le club a mis en avant la Commune en apposant son logo sur les véhicules et propose lui octroyer une subvention exceptionnelle de mille euros.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros au club de foot « Union Sportive Montbazens Rignac ».

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2023-90 – Finances locales
Clôture du compte de gestion Lotissement la Granière

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 13 avril 2022 la dissolution du budget Lotissement la Granière a été prononcé et a été clôturé au 31 décembre 2022. Il précise qu'à la demande de la DGFIP il y lieu de clôturer également le compte de gestion établi par le Trésorier.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de clôturer le compte de gestion du budget Lotissement la Granière établi par le trésorier.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2022-91 – Environnement
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable
Exercice 2022

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2022, le 22 septembre 2023 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Rignac, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Décision :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2022.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autres points non soumis à délibération

- **Résidence senior** : Les délais sont respectés. Les cloisons sont en cours. Les échafaudages sont démontés. La coursive permet la circulation piétonne.

- **Ilôt Rue du Prince Noir** : L'aménagement de la place est prévue pour 2024. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de constitution pour :
 - Terrassement, maçonnerie, dallage
 - Eclairage
 - Serrurerie (pergola)
 - Plantations

- **Adressage**

Après plusieurs réunions de travail avec le SMICA, les plans ont été présentés à la population le 28 octobre dernier. Quelques ajustements ont été réalisés.
Lors d'un prochain conseil, une délibération validera le nom des rues et des places dans le bourg et les hameaux

- **Opération « Façades »**

L'année 2023 était la dernière année bénéficiant de ce dispositif. Les dossiers ont été déposés et vont être soumis à la commission « façades » très prochainement.

- **Vidéoprotection**

Une étude est en cours pour une extension de la vidéoprotection sur les secteurs suivant :
 - Place du Portail Haut

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

- Foirail haut
- Abords des stades et de la piscine

▪ **PLUI**

Une réunion publique a eu lieu le lundi 4 décembre. Le diagnostic et le PADD ont été présentés à la population par le bureau d'études OCTHEA qui accompagne la Communauté de Communes dans l'élaboration du PLUI.

La phase de zonage et règlement va débiter à l'échelle des communes.

A noter le projet de déplacement de la zone d'activité de Vèzes au rond-point plaisir.

▪ **Agenda :**

- **Vœux du conseil municipal** : vendredi 12 janvier à 18h30 salle des fêtes André Jarlan
- **Prochain conseil** : Mardi 23 janvier à 20h30

Le Maire

Le secrétaire de séance